

Passif

114. L'état de l'actif et du passif enregistre un passif global de \$18,418,542,000 au 31 mars 1958. En voici un résumé avec en regard les chiffres des deux fins d'années précédentes:

	31 mars 1956	31 mars 1957	31 mars 1958
Passif à vue et à court terme	969,465,000	1,002,909,000	874,874,000
Comptes de dépôt et de fiducie .....	180,643,000	175,318,000	187,018,000
Comptes de rentes, d'assurances et de pensions .....	2,187,255,000	2,429,021,000	2,712,813,000
Soldes non déboursés d'affec- tations à des comptes spéciaux .....	343,673,000	312,556,000	285,367,000
Comptes d'ordre .....	45,509,000	47,578,000	115,363,000
Dette non échue .....	15,407,570,000	14,368,416,000	14,245,107,000
	<u>\$ 19,133,615,000</u>	<u>\$ 18,335,798,000</u>	<u>\$ 18,418,542,000</u>

115. *La caisse d'assurance-chômage.* Le solde créditeur de cette caisse n'est pas compris dans le montant indiqué pour les comptes de rentes, d'assurances et de pensions que dans la mesure de \$15,050,000, l'usage étant de déduire, dans l'annexe afférente, la partie de la caisse qui est représentée par des placements effectués en application de l'article 85 de la loi sur l'assurance-chômage (c. 50, 1955). A la clôture de l'année financière les ressources de la caisse s'élevaient effectivement à 755 millions de dollars, soit 131 millions de moins qu'à la clôture de l'année précédente.

116. *Solde non dépensé d'affectations à des comptes spéciaux.* Il y a lieu de signaler de nouveau la présence des montants suivants comme postes du passif:

	31 mars 1956	31 mars 1957	31 mars 1958
Compte de matériel de la Défense nationale .....	281,934,000	236,075,000	211,739,000
Fonds du plan de Colombo .....	52,489,000	65,923,000	60,368,000
Caisse des passages à niveau ....	7,142,000	9,526,000	12,648,000
Caisse de la capitale nationale ....	1,960,000	960,000	543,000
Compte d'achats de la Bibliothè- que nationale .....	53,000	72,000	65,000
Compte d'achats de la Galerie nationale .....	95,000		4,000
	<u>\$ 343,673,000</u>	<u>\$ 312,556,000</u>	<u>\$ 285,367,000</u>

En règle générale, ces montants sont des soldes non dépensés de crédits votés qui ne se distinguent des crédits annuels que dans la mesure que le droit de les dépenser ne comporte aucune limite de temps. Le plus considérable est le compte de matériel de la Défense nationale. Dans son discours budgétaire du 17 juin 1958, le ministre des Finances annonçait:

... nous entendons liquider le solde du compte de matériel de la défense nationale. La création de ce compte remonte à 1950, à l'époque où l'OTAN était en voie d'organisation. On a inscrit au crédit de ce